

FORMALISME des DELIBERATIONS

Modalités de rédaction

Sur la forme, les délibérations doivent comporter:

- Le nom de l'Asa délibérant (1), la date (2), le lieu (3) et l'heure de la séance (4);
- La date de convocation(5)
- Le nom du Président (6) et, s'il y a lieu, du secrétaire de séance. Le secrétaire doit être un membre de l'assemblée mais il peut être accompagné d'un auxiliaire extérieur à l'assemblée ;
- Le nombre de membre du syndicat ainsi que le nombre de présents ou de représentées. Pour faciliter le contrôle de légalité, indiquer le quorum (7).
- Tous les membres présents de la séance doivent signer une feuille d'émargement (8). Cette feuille de présence doit être annexée à l'ensemble des délibérations de la séance et conservée dans le registre de l'Asa. Si un membre s'est fait représenter, le mandat écrit doit être annexé.
- Le détail des votes (oui/non/abstention) doit être précisé (9). La mention « adoptée à l'unanimité » est ambiguë et doit être évitée.
- Les délibérations doivent être signées par le président (10) ainsi qu'un autre membre du syndicat (11).
- délais et voies de recours

Il est également conseillé:

- De numéroter les délibérations (exemple 2013-1, 2013-2 ...) (12)
- D'indiquer l'objet de la délibération ainsi que, s'il y a lieu, le cadre juridique dans lequel la délibération est prise (13);
- Le motif de la délibération. Il peut alors permettre d'éclairer la décision de l'assemblée et de rendre transparent son bien-fondé (14).
- Exécution de la délibération : indiquer sur la délibération la date de publication et, si besoin, la date de réception au contrôle de légalité. (15)

ASA de

Adresse

Compte tenu de la publication le (1)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de (du) (Compléter l'assemblée délibérante : conseil syndical ou assemblée générale)

Délibération n° (12) Séance du (2)

Objet : (Objet de la délibération) (13)

Nombre de membres		(7)
Nombres de présents ou représentés		
Quorum		

(6)

(5) Le conseil syndical, sur convocation de son Président, (nom prénom du président), adressée le (date de l'envoi de la convocation), s'est réuni à (lieu de la séance). (3)

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à (heure de la séance). (4)

Motivations de la délibération

(14) *Cadre juridique de la délibération.*

Article à délibérer

Sur le sujet le (1a) (Compléter l'assemblée délibérante : conseil syndical ou assemblée générale) délibère :

Article

(9)	Nombre de votants		Pour l'adoption	
	Suffrages exprimés		Contre l'adoption	
	Abstentions ou refus de vote			

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le président

(Nom prénom du président)

(10)

Nom prénom du second signataire

(11)

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le Date de l'affichage au siège de l'Asa

Et de la réception au contrôle de légalité le Date d'accusé de réception du contrôle de la légalité – si nécessaire

(15)

